

Robert Garcia
député

5

Motion

La Chambre des députés et des députées,

- constatant que le site du futur LTMA se trouve dans les alentours immédiats d'une zone industrielle en fonctionnement,

- jugeant qu'une cohabitation entre des entreprises d'une zone d'activités et un lycée (technique) peut être viable à condition que la probabilité de nuisances réelles et potentielles pour le fonctionnement de l'école et pour la santé de la communauté scolaire soit réduite de la meilleure façon possible,

invite le gouvernement

- à éliminer toutes les nuisances réelles et potentielles des alentours immédiats du futur LTMA,

- à oeuvrer, en concertation avec les instances responsables du PED, pour qu'à moyen terme des entreprises du site présentant des nuisances réelles et potentielles soient délogées, resp. installées sur des emplacements du PED aussi éloignées que possible du LTMA

Robert Garcia

François Bausch

Renée Wagener

Camille Gira

Jean Huss

